



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.08.2012 Bulletin 2012/35

(51) Int Cl.:
A47D 13/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12156600.4**

(22) Date de dépôt: **22.02.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Courtin, Delphine**
49320 Saint Saturnin sur Loire (FR)

(74) Mandataire: **Godineau, Valérie**
Brema-Loyer
9, rue Edmé Mariotte
B.P. 70620
44306 Nantes Cedex 3 (FR)

(30) Priorité: **25.02.2011 FR 1151565**

(71) Demandeur: **Plasti Temple**
49015 Angers (FR)

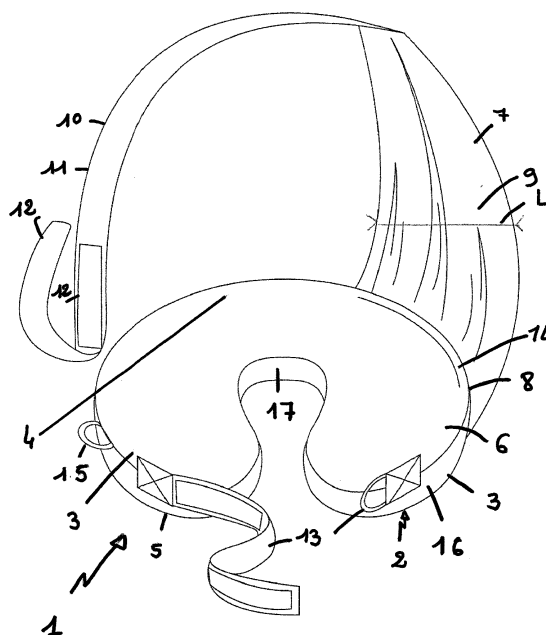
(54) **Coussin d'allaitement et son procédé de pose**

(57) Coussin (1) d'allaitement présentant un corps (2) en forme générale de U avec deux faces (5, 6), dites face inférieure et face supérieure du corps (2), opposées par rapport au plan médian du coussin.

Ledit coussin (1) comporte des moyens de masquage du sein (20) à téter, affectant la forme d'une bande comportant, depuis l'une de ses extrémités en direction de son autre extrémité, au moins une zone (8) de liaison

audit corps (2) de coussin suivie d'une zone (9) de masquage du sein (20) à téter dans laquelle ladite bande (7) de masquage présente sur au moins une partie de sa longueur, une largeur (L) de bande au moins égale à 6 cm et forme, à l'état dressé de la bande (7) au-dessus du corps (2) de coussin, dans une position dans laquelle l'angle de la bande (7) de masquage avec le plan médian du corps (2) de coussin est non nul, un écran, positionnable au moins partiellement devant le sein (20) à téter.

Fig. 1



Description

[0001] La présente invention concerne un coussin d'allaitement.

[0002] Elle concerne plus particulièrement un coussin d'allaitement présentant un corps en forme générale de U ou de fer à cheval comprenant deux jambes et une portion centrale reliant les deux jambes entre elles. Ce corps de coussin, qui présente deux faces opposées par rapport au plan médian du coussin, dites face inférieure et face supérieure du corps de coussin reliées entre elles par une face périphérique externe convexe et une face périphérique interne concave, est, en configuration active d'allaitement, positionnable autour du ventre de la mère pour former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé et/ou d'au moins un bras de la mère. En configuration active d'allaitement, la portion centrale du U est disposée en regard du ventre de la mère tandis que l'ouverture du U est disposée dans le dos de la mère.

[0003] Le coussin d'allaitement permet de surélever le bébé jusqu'au sein à téter pour épargner le dos de la mère. La mère peut ainsi rester bien droite et détendue lors de l'allaitement.

[0004] Pour accroître encore le confort et le bien-être de la mère qui allaite, il est avantageux que cet allaitement puisse s'effectuer dans un environnement quelconque. A cet effet, le coussin comporte des moyens de masquage.

[0005] Il est déjà connu des coussins d'allaitement avec deux bandes de masquage comme l'illustrent, par exemple, les documents US 7,657,955 et USD 571,596. Il en résulte un encombrement important et une complexité de l'ensemble.

[0006] Le document US 2006/101579 décrit, quant à lui, un coussin d'allaitement destiné non pas à venir entourer le ventre de la mère mais à se positionner entre le torse et le bras de la mère. Il en résulte une praticité moindre.

[0007] Un but de la présente invention est donc de proposer un coussin d'allaitement dont la conception permet un allaitement en toute discrétion.

[0008] Un autre but de la présente invention est de proposer un coussin d'allaitement dont la conception permet une adaptation à chaque sein tout en limitant l'encombrement de l'ensemble.

[0009] A cet effet, l'invention a pour objet un coussin d'allaitement présentant un corps en forme générale de U comprenant deux jambes et une portion centrale reliant les deux jambes entre elles, ce corps, qui présente deux faces opposées par rapport au plan médian du coussin, dites face inférieure et face supérieure du corps de coussin reliées entre elles par une face périphérique externe convexe et une face périphérique interne concave, étant, en configuration active d'allaitement, positionnable autour du ventre de la mère pour former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé et/ou d'au moins un bras de la mère, ledit coussin comportant en outre des moyens de masquage du sein à téter, **caractérisé**

en ce que lesdits moyens de masquage affectent la forme d'une bande, dite de masquage, comportant, depuis l'une de ses extrémités en direction de son autre extrémité, au moins une zone de liaison audit corps de coussin suivie d'une zone de masquage du sein à téter dans laquelle ladite bande de masquage présente, sur au moins une partie de la longueur de la bande, une largeur de bande au moins égale à 6 cm et forme, à l'état dressé de la bande de masquage au-dessus du corps de coussin, dans une position dans laquelle l'angle de la bande de masquage avec le plan médian du corps de coussin est non nul, un écran, positionnable au moins partiellement devant le sein à téter en configuration active d'allaitement du corps de coussin.

[0010] Le corps de coussin présente donc une bande de masquage dont la zone de masquage est séparée du corps de coussin par la zone de liaison de la bande de masquage au corps de coussin. Cette bande de masquage présente, dans sa zone de masquage, qui correspond donc à la zone de la bande de masquage destinée à venir en regard du sein, une largeur au moins égale à 6 cm. La zone de masquage est donc formée par la partie de la bande de masquage positionnable en regard du sein à téter et qui présente, sur au moins une partie de sa longueur, une largeur de bande au moins égale à 6 cm.

[0011] Grâce à cette grande largeur de la zone de masquage, le sein à téter est au moins partiellement caché pour permettre à la mère d'allaiter en toute discrétion et lui éviter toute gêne éventuelle, notamment lorsqu'elle allaite dans un lieu public.

[0012] De préférence, la bande de masquage est une bande réversible raccordée à une jambe du corps de coussin, au niveau du plan médian dudit corps de coussin ou, au voisinage immédiat de ce dernier.

[0013] Comme mentionné ci-dessus, la bande de masquage est raccordée au corps de coussin au niveau du plan médian dudit corps de coussin ou au voisinage immédiat de ce dernier. En d'autres termes, la zone de liaison de la bande de masquage au corps de coussin est disposée au niveau du plan médian dudit corps de coussin ou au voisinage immédiat de ce dernier, c'est-à-dire à une distance inférieure à 1,5 cm dudit plan médian. Cette disposition facilite la réversibilité de la bande. En outre, la bande de masquage est raccordée à une jambe du corps de coussin. Grâce à ce positionnement du raccordement, la zone de liaison de la bande au corps de coussin s'étend entièrement d'un côté du plan, orthogonal au plan médian du coussin, et passant par la ligne médiane du corps de coussin divisant le corps de coussin en deux parties au niveau de la portion centrale dudit corps de coussin. Cette ligne médiane s'étend sensiblement parallèlement à l'axe longitudinal moyen des branches du U formé par le corps de coussin.

[0014] Du fait que le raccordement corps de coussin/bande de masquage est disposé sur le pourtour extérieur du corps de coussin, sur la jambe du corps de coussin, qui est destinée à jouxter le sein à téter, il est nécessaire de retourner le coussin de sorte que la face supérieure

du corps de coussin devienne la face inférieure et inversement lorsque la mère souhaite passer à l'autre sein pour qu'à nouveau, le raccordement ou zone de liaison corps de coussin/bande de masquage soit disposé sur la jambe du corps de coussin qui est destinée à jouxter le sein à téter.

[0015] Le positionnement du raccordement bande de masquage/corps de coussin au niveau sensiblement du plan médian du corps de coussin permet de retourner le coussin en vue d'un allaitement à l'aide de l'un ou l'autre des seins sans modifier la disposition de la zone de masquage par rapport au corps de coussin en terme d'éloignement. Par ailleurs, la réalisation d'une bande réversible, c'est-à-dire dont chaque face peut indifféremment former l'endroit de la bande correspondant à la face visible de ladite bande de masquage, permet à un observateur extérieur de ne pas avoir l'impression que la bande de masquage est sur l'envers après retournement dudit coussin. De la même manière, le corps de coussin est réversible et les faces du coussin opposées par rapport au plan médian du coussin peuvent indifféremment former l'une la face supérieure, l'autre la face inférieure dudit coussin. Ces dispositions permettent de conserver une largeur de bande limitée tout en masquant à la fois le sein et la zone de liaison sein/bras, ce qu'une disposition centrale de la bande de masquage ne permettrait pas.

[0016] De préférence, le coussin est équipé de moyens de maintien de la bande de masquage à l'état dressé. La bande de masquage est donc maintenue à l'état dressé par lesdits moyens de masquage. Ces moyens de maintien permettent à la mère de ne pas avoir à se préoccuper du maintien en position de la bande de masquage.

[0017] Ces moyens de maintien de la bande à l'état dressé peuvent affecter un grand nombre de formes. De préférence, les moyens de maintien de la bande de masquage à l'état dressé sont formés au moins par une portion de bande disposée dans le prolongement de la bande de masquage, cette portion de bande étant apte, à la manière d'une écharpe, à s'enrouler autour du cou de la mère et/ou étant équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande de masquage, de moyens de raccordement au corps de coussin pour former, avec la bande de masquage, une anse ou bretelle apte à venir en appui sur le dessus de l'épaule de la mère en configuration active d'allaitement du corps de coussin.

[0018] L'intégration de la bande de masquage dans une anse ou bretelle permet une mise en place aisée de ladite bande de masquage et un maintien à l'état tendu de cette dernière. Elle permet en outre une intégration réussie de la bande de masquage au reste du coussin sur le plan esthétique.

[0019] De préférence, la bande de masquage présente, dans sa zone de masquage, sur au moins une partie de la longueur de la bande de masquage, une largeur L au moins égale à 10 cm, pour former un écran positionnable à la fois devant le sein à téter et le bras de la mère

jouxtant le sein à téter.

[0020] De préférence encore, la bande de masquage présente, entre ses deux extrémités, une largeur non constante, de préférence décroissante, depuis sa zone de liaison au corps de coussin en direction de sa zone de masquage. Il en résulte une forme sensiblement trapézoïdale de la bande de masquage.

[0021] Pour faciliter la tenue en position du corps de coussin, le corps de coussin est équipé de moyens activables/désactivables de liaison des extrémités libres des jambes du corps de coussin entre elles, lesdits moyens de liaison formant, à l'état activé, des moyens de fermeture de la ceinture formée par le corps de coussin.

[0022] Pour réduire l'encombrement de l'ensemble, de préférence, le corps de coussin est équipé d'une poche de rangement de la bande de masquage.

[0023] L'invention a encore pour objet un procédé de pose d'un coussin d'allaitement du type précité, ledit procédé comprenant une étape de positionnement du corps de coussin autour du ventre de la mère, en configuration active d'allaitement, pour entourer ledit ventre et former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé et/ou d'au moins un bras de la mère, **caractérisé en ce que** ledit procédé comporte d'une part, au cours de l'étape de positionnement du corps de coussin autour du ventre de la mère, en fonction du sein à téter, une phase de sélection de la face supérieure du corps de coussin par retournement éventuel dudit corps de coussin, d'autre part au moins une étape de redressement de la bande de masquage au-dessus du corps de coussin dans une position dans laquelle la bande de masquage forme un angle non nul avec le plan médian du corps de coussin et est positionnée au moins partiellement devant le sein à téter pour masquer au moins partiellement ledit sein.

[0024] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente une vue en perspective d'un coussin d'allaitement conforme à l'invention à l'état dressé de la bande de masquage ;

la figure 2 représente une vue schématique de face d'une mère allaitant à l'aide d'un coussin conforme à l'invention, à l'état dressé de la bande de masquage ;

la figure 3 représente une vue schématique de dos d'une mère allaitant à l'aide d'un coussin conforme à l'invention, à l'état dressé de la bande de masquage et de maintien en position de ladite bande de masquage ;

la figure 4 représente une vue schématique de profil, côté bande de masquage, d'une mère allaitant à l'aide d'un coussin conforme à l'invention, à l'état dressé de la bande de masquage ;

la figure 5 représente une vue schématique de profil, côté opposé à la bande de masquage, d'une mère allaitant à l'aide d'un coussin conforme à l'invention, à l'état dressé de la bande de masquage ;

la figure 6 représente une vue en perspective d'un coussin à l'état rangé des moyens de maintien ;

la figure 7 représente une vue en perspective d'une variante d'un coussin d'allaitement conforme à l'invention, à l'état dressé de la bande de masquage.

[0025] Comme mentionné ci-dessus, le coussin 1 d'allaitement, objet de l'invention, présente un corps 2 en forme générale de U comprenant deux jambes 3 et une portion centrale 4 reliant les deux jambes 3 entre elles. Ce corps 2 de coussin présente encore deux faces 5, 6 opposées par rapport au plan médian qui peut être appelé plan médian horizontal ou transversal du coussin. Ce plan médian forme un plan de symétrie du corps de coussin. Ces deux faces 5, 6 opposées aptes à former indifféremment l'une la face supérieure, l'autre la face inférieure du corps de coussin sont reliées entre elles par une face périphérique externe 16 convexe et une face périphérique interne concave 17. En configuration active d'allaitement, ce corps 2 de coussin est positionnable avec sa portion centrale en regard du ventre de la mère 21 et l'ouverture du U en regard du dos de la mère. Les jambes et la portion centrale forment une surface d'appui et de soutien du corps du bébé 22 et/ou d'au moins un bras 23 de la mère qui prennent appui sur la face supérieure du corps de coussin qui lui-même vient en appui sur le ventre de la mère par sa face périphérique interne.

[0026] Le positionnement de la portion centrale 4 du U en appui sur le ventre de la mère et de l'ouverture du U dans le dos de la mère est plus particulièrement visible aux figures 2 et 3.

[0027] De manière caractéristique à l'invention, le coussin 1 comporte en outre des moyens de masquage du sein 20 à téter. Ces moyens de masquage affectent la forme d'une bande 7 unique, dite de masquage, qui comporte, depuis l'une de ses extrémités en direction de son autre extrémité, au moins une zone 8 de liaison audit corps 2 de coussin suivie d'une zone 9 de masquage du sein 20 à téter. Dans cette zone 9 de masquage, la bande 7 de masquage présente, sur au moins une partie de sa longueur, une largeur L de bande au moins égale à 6 cm. Dans cette même zone 9 de masquage, ladite bande de masquage forme, à l'état dressé de la bande 7 de masquage, au-dessus du corps 2 de coussin, un écran positionnable au moins partiellement devant le sein à téter en configuration active dudit corps 2 de coussin.

[0028] A l'état dressé de la bande 7 de masquage, au-dessus du corps 2 de coussin, la bande de masquage est dans une position dans laquelle elle forme un angle non nul avec le plan médian du corps 2 de coussin ou bien encore avec le plan moyen d'appui de soutien du

bébé formé par ledit corps de coussin. Cet écran peut être de dimension et de forme variables en fonction du choix du fabricant.

[0029] Dans l'exemple représenté à la figure 2, la bande 7 de masquage présente entre ses extrémités une largeur non constante, en particulier décroissante, depuis sa zone 8 de liaison au corps 2 de coussin en direction de sa zone 9 de masquage.

[0030] En outre, la bande 7 de masquage présente, dans sa zone 9 de masquage, sur au moins une partie de la longueur de la bande 7 de masquage, une largeur L au moins égale à 10 cm pour former un écran positionnable à la fois devant le sein 20 à téter et le bras de la mère jouxtant le sein 20 à téter.

[0031] Pour un confort de l'utilisateur, le coussin est équipé de moyens 10 de maintien de la bande 7 de masquage à l'état dressé.

[0032] Dans les exemples représentés, les moyens 10 de maintien de la bande 7 de masquage à l'état dressé sont formés au moins par une portion 11 de bande disposée dans le prolongement de la bande 7 de masquage, cette portion 11 de bande étant équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande 7 de masquage, de moyens 12 de raccordement au corps 2 de coussin pour former, avec la bande 7 de masquage, une anse ou bretelle apte à venir en appui sur le dessus de l'épaule de la mère 21 en configuration active d'allaitement du corps 2 de coussin.

[0033] Deux modes de réalisation sont illustrés.

[0034] Dans l'exemple représenté à la figure 1, la bande 7 de masquage et la portion 11 de bande disposée dans le prolongement de la bande 7 de masquage sont réalisées d'une seule pièce. La portion 11 de bande est équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande 7 de masquage, de moyens 12 de raccordement qui sont des moyens activables/désactivables comprenant, de préférence, des moyens de liaison auto-agrippante. En particulier, l'extrémité de la portion 11 de bande raccordable au corps 2 de coussin est équipée de deux éléments de liaison auto-agrippante disposés l'un, au niveau de l'extrémité, l'autre, éloigné de ladite extrémité pour permettre un repli de l'extrémité de la portion de bande sur elle-même en formant une boucle fermée par applique de l'un des éléments de liaison auto-agrippante contre l'autre élément de liaison auto-agrippante. Le corps 2 de coussin est quant à lui équipé de moyens de raccordement complémentaires des moyens de raccordement équipant la portion 11 de bande. Ces moyens de raccordement complémentaires sont ici réalisés sous forme d'un anneau 15 fixé au corps 2 de coussin et à l'intérieur duquel l'extrémité libre de la portion 11 de bande peut être introduite avant d'être repliée sur elle-même et fermée par la liaison auto-agrippante. Cette zone de raccordement portion 11 de bande/corps 2 de coussin est positionnée sur le pourtour extérieur du coussin au niveau de la jambe de coussin non équipée de la bande de masquage et de préférence au voisinage de l'extrémité libre de la jambe du corps de

coussin pour permettre un port en bandoulière de l'anse ou bretelle formée par la bande de masquage et la portion 11 de bande, à l'état raccordé de la portion 11 de bande au corps 2 de coussin, comme l'illustre la figure 3.

[0035] Dans un deuxième mode de réalisation conforme à la figure 7, le coussin 1 d'allaitement est, du type dont la portion 11 de bande est équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande 7 de masquage, de moyens 12 de raccordement au corps 2 de coussin. La portion 11 de bande est raccordée au corps 2 de coussin par une liaison permanente et à la bande 7 de masquage par une liaison activable/désactivable.

[0036] La liaison activable/désactivable entre portion de bande et bande de masquage peut comprendre des moyens de liaison auto-agrippante et être du même type que celle décrite ci-dessus entre portion de bande et corps de coussin. L'anneau équipe par exemple l'extrémité de la portion de bande et les éléments de liaison auto-agrippante sont portés par l'extrémité libre de la bande de masquage.

[0037] Pour assurer un bon maintien de la ceinture autour du corps de la mère, de préférence, le corps 2 de coussin est équipé de moyens 13 activables/désactivables de liaison des extrémités libres des jambes 3 du corps 2 de coussin entre elles, lesdits moyens 13 de liaison formant, à l'état activé, des moyens de fermeture de la ceinture formée par le corps 2 de coussin comme l'illustre la figure 6.

[0038] Ces moyens 13 de liaison sont ici formés à nouveau, pour l'une des jambes, par une bande dont l'extrémité libre est munie d'éléments de liaison auto-agrippante et est repliable sur elle-même pour former une boucle fermée et, pour l'autre jambe, par un anneau à l'intérieur duquel l'extrémité libre de la bande peut pénétrer avant de se replier et de se fermer sur elle-même.

[0039] Généralement, le corps 2 de coussin est équipé d'une poche 14 de rangement de la bande 7 de masquage, cette poche étant de préférence disposée dans le plan médian du corps de coussin.

[0040] Comme mentionné ci-dessus et pour les raisons explicitées ci-dessus, la bande 7 de masquage est raccordée au corps 2 de coussin au niveau du plan médian dudit corps 2 de coussin ou au voisinage immédiat de ce dernier. La bande 7 de masquage est une bande réversible. La bande 7 de masquage est raccordée au corps 2 de coussin au niveau d'une jambe 3 dudit corps 2 de coussin et s'étend entièrement d'un côté du plan perpendiculaire au plan médian du coussin et qui passe par la ligne médiane du coussin qui sépare, au niveau de la portion centrale du coussin, le coussin en deux demi-U.

[0041] Le procédé pour la pose d'un tel coussin d'allaitement comprend une étape de positionnement du corps 2 de coussin autour du ventre de la mère en configuration active d'allaitement pour entourer ledit ventre et former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé et/ou d'au moins un bras de la mère, et une étape de redressement de la bande 7 de masquage au-dessus

du corps 2 de coussin dans une position dans laquelle la bande 7 de masquage forme un angle non nul avec le plan médian du corps 2 de coussin ou avec le plan moyen d'appui ou de soutien dudit coussin et est positionnée au moins partiellement devant le sein 20 à téter pour masquer au moins partiellement ledit sein. Au cours de l'étape de positionnement, une phase éventuelle de retournement du coussin est prévue lorsque la jambe du coussin équipée de la bande de masquage n'est pas la jambe la plus proche du sein à téter. Le retournement du coussin permet alors d'obtenir un tel positionnement.

[0042] Les étapes de positionnement et de redressement peuvent s'opérer suivant un ordre indifférencié. Ainsi, dans le cas du coussin représenté à la figure 1, on peut imaginer que la mère procède, dans un premier temps, au positionnement du corps de coussin autour de son ventre, à la fermeture du U du coussin à l'aide des moyens 13 de liaison des extrémités libres des jambes de coussin, puis au redressement de la bande de masquage avant de fixer la portion 11 de bande au corps 2 de coussin après avoir passé l'anse formée par la bande de masquage et la portion 11 de bande sur son épaule. On peut également imaginer que la mère fixe la portion 11 de bande au corps 2 de coussin, passe la tête à l'intérieur de l'anse formée pour venir positionner une partie de l'anse en appui sur son épaule puis positionner le corps 2 de coussin autour de son ventre avant de refermer le U dudit corps à l'aide des moyens 13 de liaison. Ces différents modes de mise en oeuvre sont également possibles pour le mode de réalisation du coussin représenté à la figure 7.

Revendications

1. Coussin (1) d'allaitement présentant un corps (2) en forme générale de U comprenant deux jambes (3) et une portion centrale (4) reliant les deux jambes (3) entre elles, ce corps (2), qui présente deux faces (5, 6) opposées par rapport au plan médian du coussin, dites face inférieure et face supérieure du corps (2) de coussin reliées entre elles par une face périphérique externe (16) convexe et une face périphérique interne concave (17), étant, en configuration active d'allaitement, positionnable autour du ventre de la mère (21) pour former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé (22) et/ou d'au moins un bras (23) de la mère, ledit coussin (1) comportant en outre des moyens de masquage du sein (20) à téter, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de masquage affectent la forme d'une bande (7), dite de masquage, comportant, depuis l'une de ses extrémités en direction de son autre extrémité, au moins une zone (8) de liaison à la face périphérique externe (16) du corps (2) de coussin suivie d'une zone (9) de masquage du sein (20) à téter dans laquelle ladite bande (7) de masquage présente, sur au moins une partie de la longueur de la bande (7), une largeur (L)

- de bande au moins égale à 6 cm et forme, à l'état dressé de la bande (7) de masquage au-dessus du corps (2) de coussin, dans une position dans laquelle l'angle de la bande (7) de masquage avec le plan médian du corps (2) de coussin est non nul, un écran, positionnable au moins partiellement devant le sein (20) à téter en configuration active d'allaitement du corps (2) de coussin.
2. Coussin (1) d'allaitement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la bande (7) de masquage est une bande réversible raccordée à une jambe du corps (2) de coussin au niveau du plan médian dudit corps (2) de coussin, ou au voisinage immédiat de ce dernier.
3. Coussin (1) d'allaitement selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit coussin est équipé de moyens (10) de maintien de la bande (7) de masquage à l'état dressé.
4. Coussin (1) d'allaitement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** lesdits moyens (10) de maintien de la bande (7) de masquage à l'état dressé sont formés au moins par une portion (11) de bande disposée dans le prolongement de la bande (7) de masquage, cette portion (11) de bande étant apte, à la manière d'une écharpe, à s'enrouler autour du cou de la mère et/ou étant équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande (7) de masquage, de moyens (12) de raccordement au corps (2) de coussin pour former, avec la bande (7) de masquage, une anse ou bretelle apte à venir en appui sur le dessus de l'épaule de la mère (21) en configuration active d'allaitement du corps (2) de coussin.
5. Coussin (1) d'allaitement selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la bande (7) de masquage et la portion (11) de bande disposée dans le prolongement de la bande (7) de masquage sont réalisées d'une seule pièce.
6. Coussin (1) d'allaitement selon l'une des revendications 4 ou 5, du type dont la portion (11) de bande est équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande (7) de masquage, de moyens (12) de raccordement au corps (2) de coussin, **caractérisé en ce que** les moyens (12) de raccordement de la portion (11) de bande au corps (2) de coussin sont des moyens activables / désactivables comprenant de préférence des moyens de liaison auto-agrippante.
7. Coussin (1) d'allaitement selon la revendication 4, du type dont la portion (11) de bande est équipée, à son extrémité opposée à son extrémité de liaison à la bande (7) de masquage, de moyens (12) de raccordement au corps (2) de coussin, **caractérisé en ce que** la portion (11) de bande est raccordée au corps (2) de coussin par une liaison permanente et à la bande (7) de masquage par une liaison activable/désactivable.
8. Coussin (1) d'allaitement selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** le corps (2) de coussin est réversible et les faces (5, 6) du coussin, opposées par rapport au plan médian du coussin, forment indifféremment l'une, la face supérieure, l'autre, la face inférieure dudit coussin.
9. Coussin (1) d'allaitement selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** le corps de coussin est équipé d'une poche de rangement de la bande de masquage.
10. Coussin (1) d'allaitement selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la bande (7) de masquage s'étend entièrement d'un côté du plan, perpendiculaire au plan médian du coussin et qui passe par la ligne médiane du coussin qui sépare, au niveau de la portion centrale du coussin, le coussin en deux demi-U.
11. Procédé de pose d'un coussin d'allaitement conforme à l'une des revendications 1 à 10, ledit procédé comprenant une étape de positionnement du corps (2) de coussin autour du ventre de la mère, en configuration active d'allaitement, pour entourer ledit ventre et former une surface d'appui et de soutien du corps du bébé (22) et/ou d'au moins un bras (23) de la mère, **caractérisé en ce que** ledit procédé comporte d'une part, au cours de l'étape de positionnement du corps (2) de coussin autour du ventre de la mère, en fonction du sein à téter, une phase de sélection de la face (5 ; 6) supérieure du corps (2) de coussin par retournement éventuel dudit corps (2) de coussin, d'autre part au moins une étape de redressement de la bande (7) de masquage au-dessus du corps (2) de coussin dans une position dans laquelle la bande (7) de masquage forme un angle non nul avec le plan médian du corps (2) de coussin et est positionnée au moins partiellement devant le sein (20) à téter pour masquer au moins partiellement ledit sein.

Fig. 1

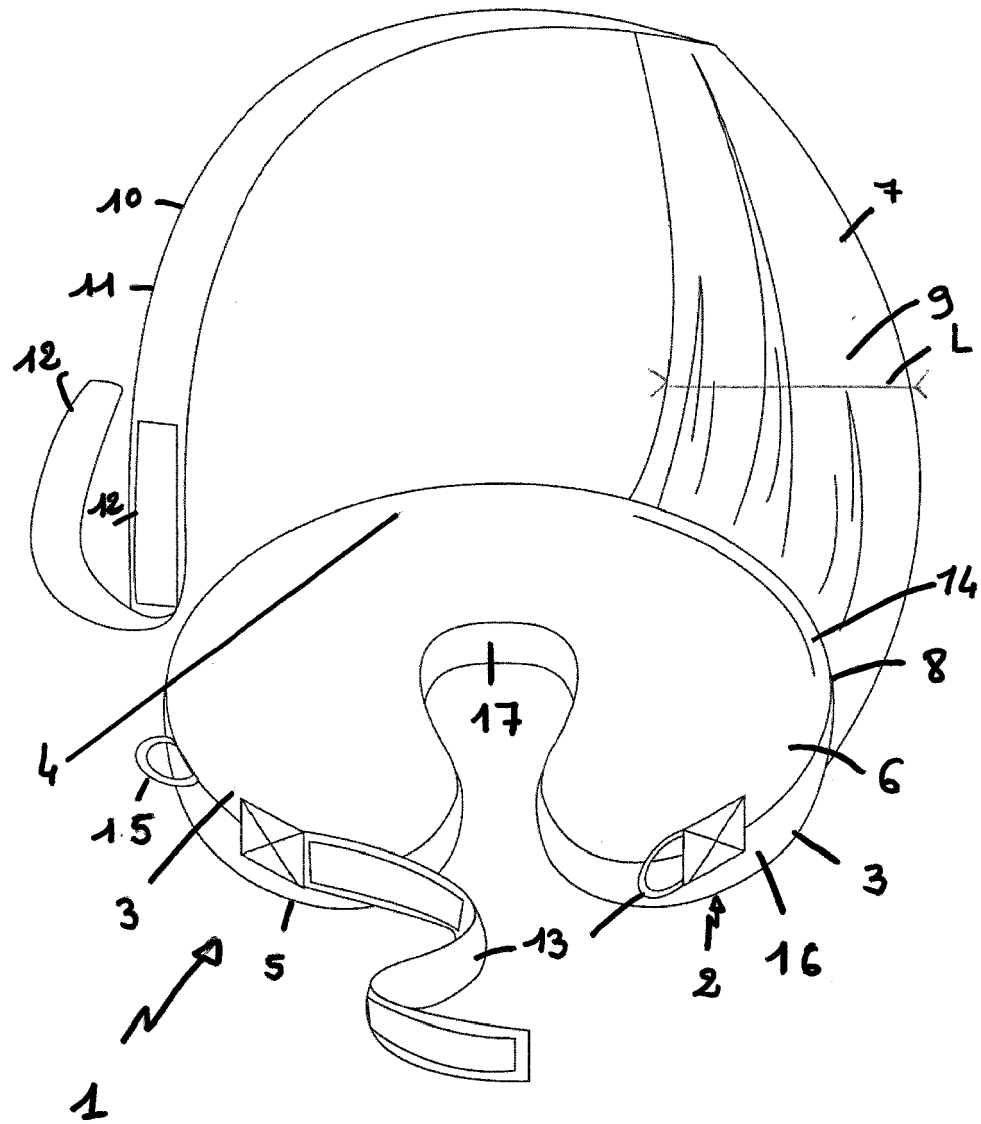


Fig. 2

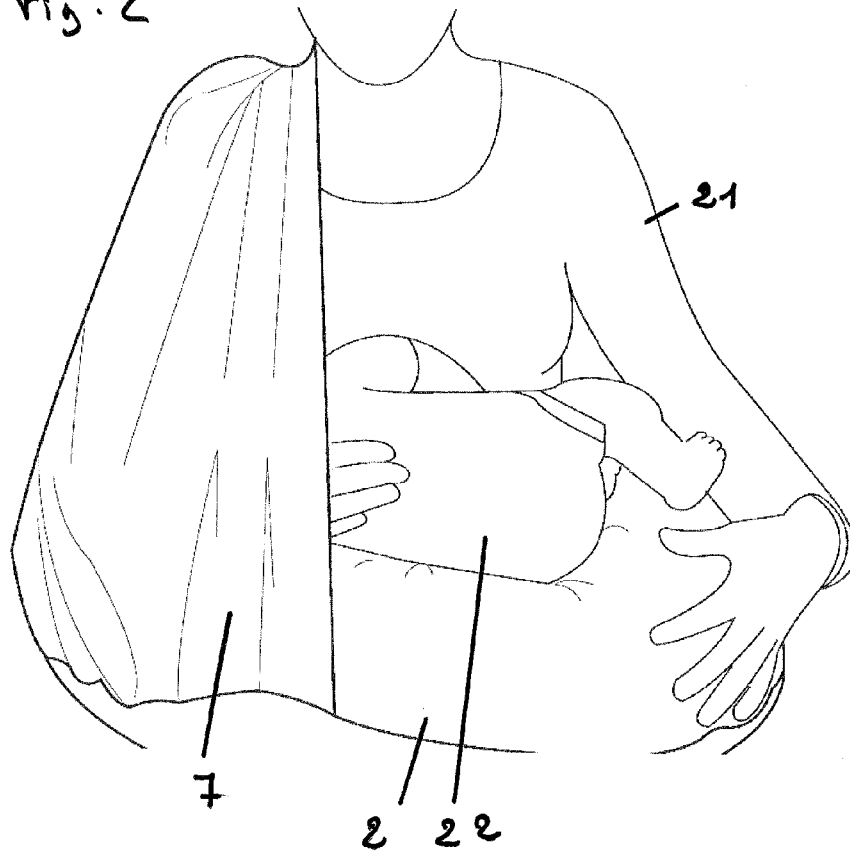


Fig. 3

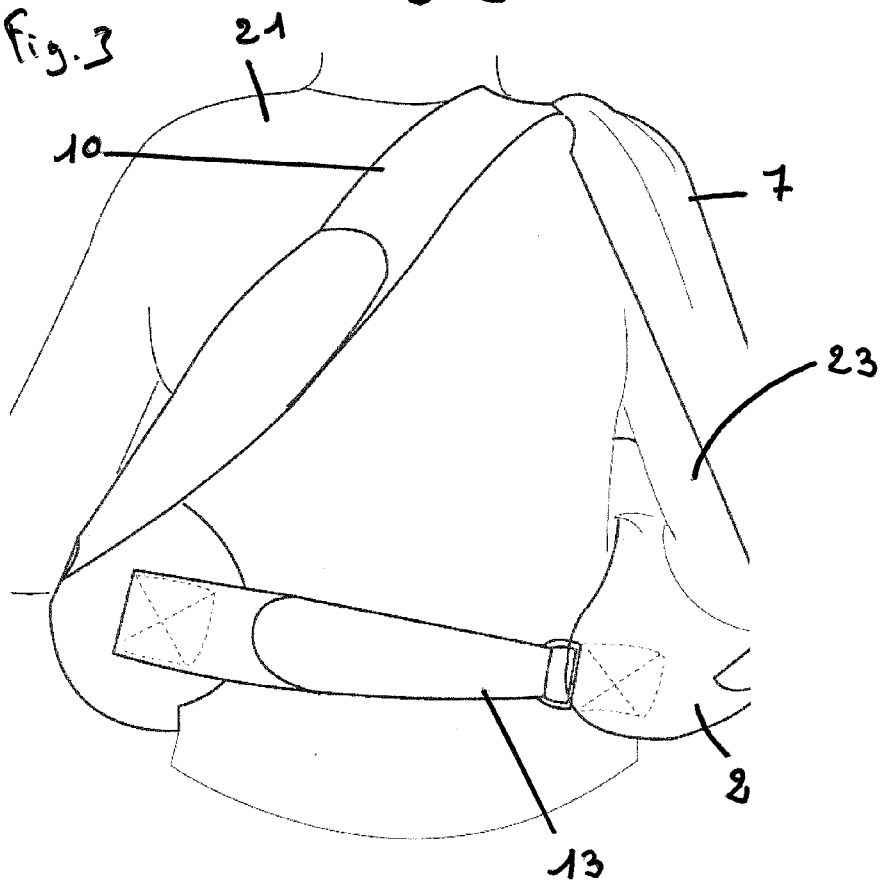


Fig. 5

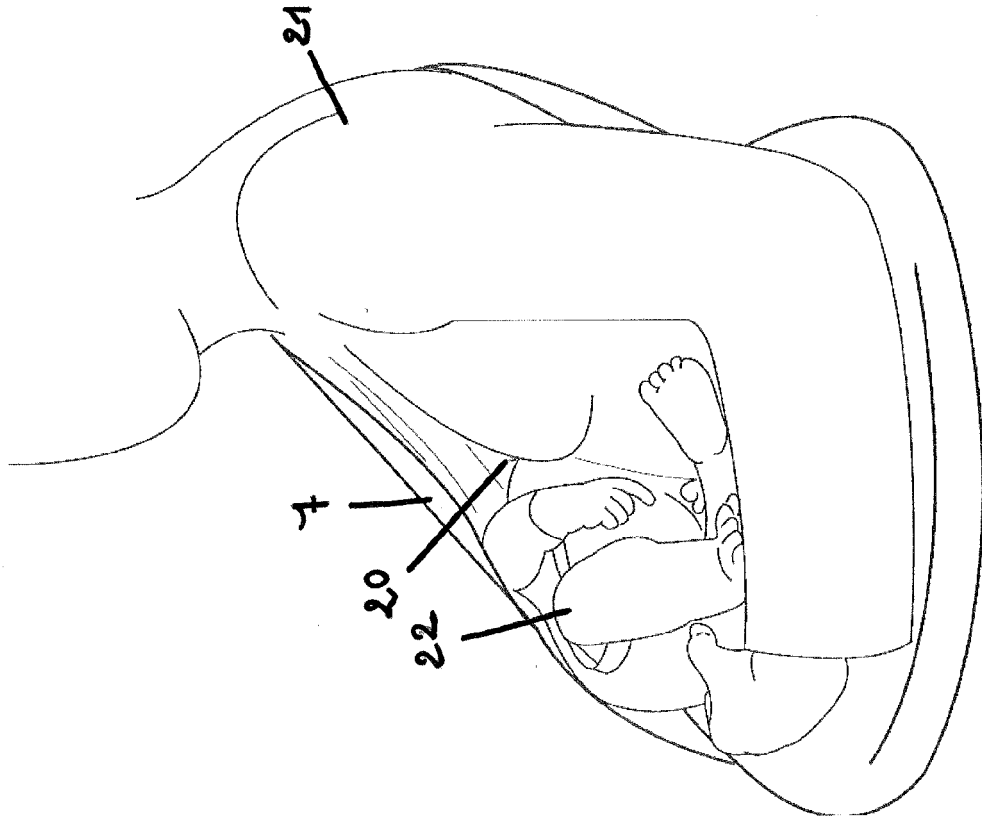


Fig. 4

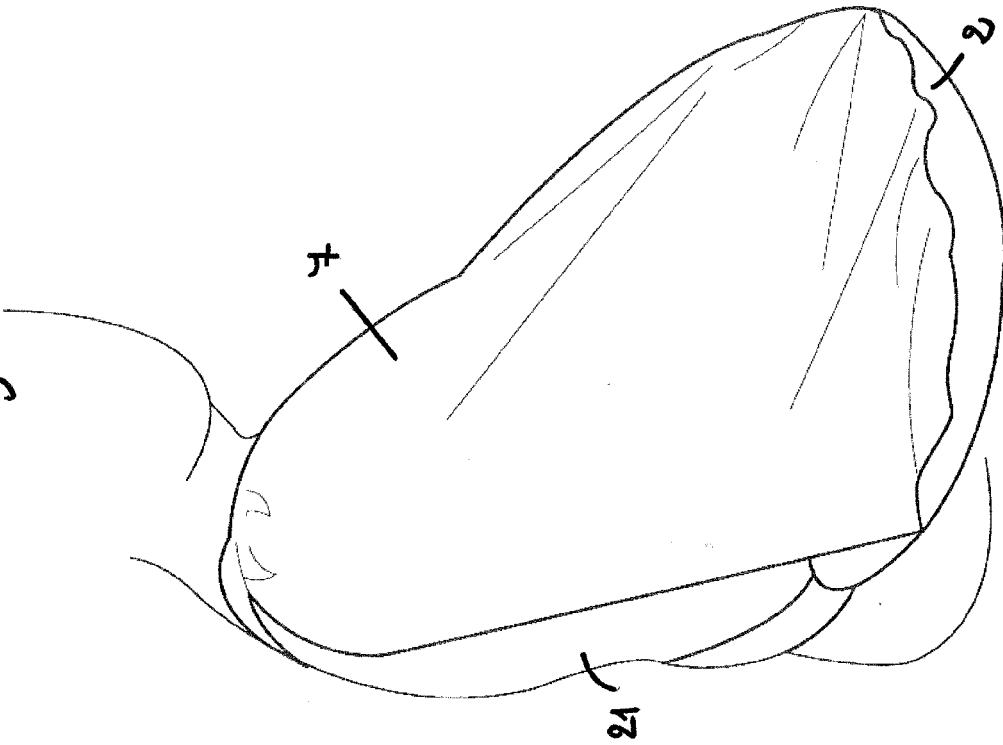


Fig. 6

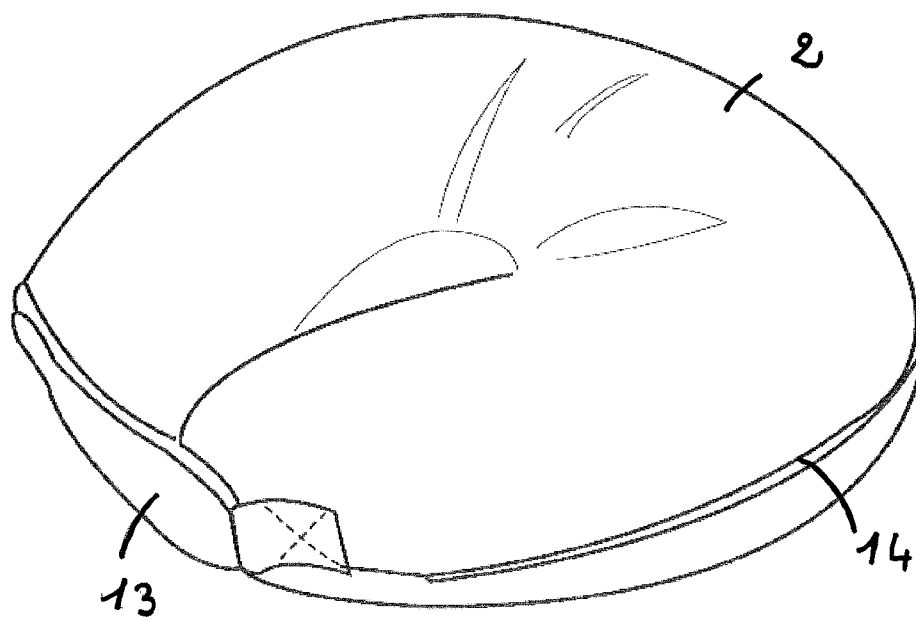
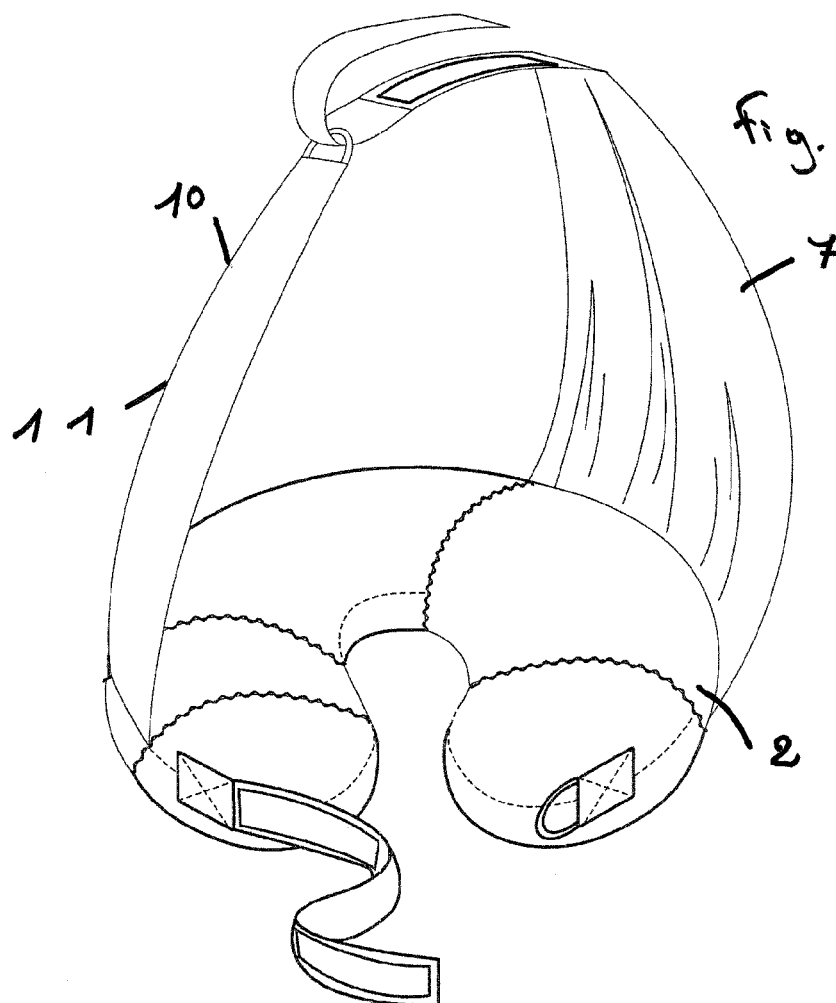


Fig. 7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 15 6600

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2009/199343 A1 (COLLINS VALERIE N) 13 août 2009 (2009-08-13) * alinéa [0033]; figures 3a,3b,3c *	1-5,9-11	INV. A47D13/08
X,D	US D 571 596 S1 (ALVISTUR ERICA L ET AL) 24 juin 2008 (2008-06-24) * le document en entier *	1-4,7,8,11	
X,D	US 7 657 955 B1 (ALVISTUR ERICA L ET AL) 9 février 2010 (2010-02-09) * colonne 2, ligne 65 - colonne 3, ligne 6 *	1-4,6,11	
A,D	US 2006/101579 A1 (ALBERS KATHRYN T) 18 mai 2006 (2006-05-18) * abrégé; figure 8 *	1,2,11	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47D A41D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		22 mars 2012	Reichhardt, Otto
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 15 6600

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-03-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2009199343 A1	13-08-2009	AUCUN	
US D571596 S1	24-06-2008	AUCUN	
US 7657955 B1	09-02-2010	AUCUN	
US 2006101579 A1	18-05-2006	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 7657955 B [0005]
- US D571596 S [0005]
- US 2006101579 A [0006]